|  |  |
| --- | --- |
| Amt für Bevölkerungsdienste  Migrationsdienst  Bereich Zuwanderung und Integration  Dienst Arbeitsmarkt und Integration  Ostermundigenstrasse 99B  3006 Bern  +41 31 633 53 15  midi.info@be.ch  www.be.ch/migration |  |

Zemis-Nr:

Convention d'intégration

Entre

Personne concernée (nom, prénom, date de naissance, nationalité)

et le

Service des migrations du canton de Berne (SEMI)

La présente convention se fonde sur la loi du 25 mars 2013 sur l'intégration de la population étrangère (loi sur l'intégration, LInt; RSB 124.1) et a pour but de contribuer à encourager votre intégration.

# I. Indications relatives à la personne concernée

## Données personnelles:

Nom:

Prénom:

Rue, n°:

Code postal, localité:

Téléphone (privé):

Téléphone (professionnel):

Téléphone (portable):

Courriel:

Nationalité:

État civil:

Date de naissance:

N° SYMIC:

Date d'arrivée en Suisse:

Date d'arrivée dans le canton XY:

But du séjour:

## Connaissances linguistiques:

Langue(s) maternelle(s):

Autres langues:

Niveau linguistique en français[[1]](#footnote-1):

## Occupation actuelle:

Activité rémunérée/formation:

Taux d'occupation:

Employeur:

Travail éducatif:

Nombre d'enfants à élever:

Âge des enfants:

# II. Objectifs de la convention

Le soussigné / la soussignée

1. Langue

peut communiquer dans la vie quotidienne, en français ou en allemand

peut communiquer avec les autorités, à l'oral comme à l'écrit

atteint le niveau linguistique       (en option)

1. Conditions de vie en Suisse

connaît les institutions suisses énumérées ci-après et a conscience des droits qu'elles lui confèrent et de ses devoirs envers elles (système scolaire, formation professionnelle, monde du travail, système de santé, etc.):

connaît et respecte le système juridique ainsi que les valeurs et normes fondamen­tales consacrées par la Constitution fédérale, notamment l'égalité entre hommes et femmes

1. Formation / marché du travail

entreprend des efforts actifs et intenses en vue de s'intégrer dans le marché du travail et coopère avec les services publics qui l'assistent dans son intégration

assure son indépendance économique et financière

soutient ses enfants dans leur développement et leur instruction et coopère avec les écoles publiques et les institutions de formation

1. Environnement social

# III. Assistance fournie par l'antenne d'intégration

L'antenne d'intégration attire l'attention du soussigné ou de la soussignée sur les diffé­rentes offres en matière de cours de langue et d'intégration ainsi que sur les services de conseil à sa disposition. Elle lui indique également les possibilités de prise de contact avec le marché du travail et les services de placement disponibles. Enfin, elle lui signale la nécessité absolue de s'affranchir de l'aide sociale, le cas échéant.

# IV. Obligations du soussigné / de la soussignée

1. Mesures:
2. Cours de langue: Délai approximatif:

Fréquentation d'un cours de langue:

Alphabétisation  \_\_\_\_ Mois

Cours de base  \_\_\_\_ Mois

Cours de conversation  \_\_\_\_ Mois

       \_\_\_\_ Mois

Atteinte d'un niveau linguistique (en option):

A2  \_\_\_\_ Mois

B1  \_\_\_\_ Mois

B2  \_\_\_\_ Mois

1. Conditions de vie en Suisse: Délai approximatif:

Cours d'intégration  \_\_\_\_ Mois

       \_\_\_\_ Mois

1. Formation / intégration sur le marché du travail: Délai approximatif:

Collaboration avec le jardin d'enfants ou l'école /   
 recherche d'une place d'apprentissage  \_\_\_\_ Mois

Collaboration avec l'autorité de protection de l'adulte   
 et de l'enfant  \_\_\_\_ Mois

Preuves de recherche d'emploi (cf. annexe et point lll)  \_\_\_\_ Mois

       \_\_\_\_ Mois

1. Environnement social Délai approximatif:

Respect des obligations d'entretien  \_\_\_\_ Mois

Établissement d'une relation intense avec l'enfant /   
les enfants  \_\_\_\_ Mois

       \_\_\_\_ Mois

1. Moyens de preuve:

Le soussigné ou la soussignée doit, spontanément et au plus tard le [date], faire parvenir les documents suivants (p. ex. confirmation de la fréquentation d'un cours, certificats, attestations) à l'adresse mentionnée ci-après:



£Antenne d'intégration£

# V. Conséquences du respect ou du non-respect de la présente convention

En signant la présente convention, vous acceptez de vous soumettre à différentes obligations (cf. point IV). L'autorité compétente de police des étrangers soumet l'octroi d'autorisations à leur respect.

La tenue des engagements convenus et la remise des documents requis à l'autorité de coordination (cf. point IV, chiffre 2) peuvent influer positivement sur la procédure d'autori­sation.

Dans le cas contraire, le non-respect de ces obligations sera considéré comme un manque de volonté d'intégration. Lorsque se posera la question de la prolongation de votre autorisation de séjour, l'autorité de police des étrangers pourra alors, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir d'appréciation, décider de ne pas la renouveler.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **£ zuständige Migrationsbehörde £**  £Name£  £Funktion£ |

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance de la présente convention:

.......................................................... ..........................................................

Lieu, date Signature

L'époux/l'épouse ou le/la partenaire des personnes mariées ou liées par un partenariat enregistré, ainsi que le représentant légal / la représentante légale des personnes mineures confirme également, par sa signature, avoir pris connaissance de la présente convention:

.......................................................... ..........................................................

Lieu, date Signature

Annexes

-

Copie

- Antenne d'intégration

- Commune de domicile

- Dossier ELAR

1. Selon estimation de l'antenne d'intégration, sur la base du Portfolio européen des langues (PEL) [↑](#footnote-ref-1)